



Accès à la catégorie B des AAAS : retour sur les propositions de la DASCO...et les revendications du SUPAP-FSU

Notre syndicat avait fortement insisté pour que les négociations sur l'accès à la catégorie B des 36 collègues des centres ressources centraux et de 55 animateur.trices lecture, validé depuis mai 2024 commencent enfin ! Une première réunion « agenda social » entre la direction et les syndicats a eu lieu jeudi 13 février.

Le SUPAP-FSU était représenté par des professionnel.les concerné.es par ces mesures (animateur.trices lecture, collègues de Paris Lecture et de l'Académie du Climat).

En introduction nous avons rappelé que ces **postes de catégorie B, uniquement obtenus grâce aux mobilisations massives** (50 postes en mai, 30 de plus en juin) à l'appel de l'intersyndicale **SUPAP-FSU / CFDT / CGT**, constituent une avancée positive...mais très insuffisante pour la filière animation !

Le SUPAP-FSU, avec l'intersyndicale, revendique en effet un accès à la catégorie B de tous.les AAAS avec une priorisation de l'**ensemble des animateur.trice lecture** en poste pour valoriser leur expertise éducative. Pour une analyse plus complète sur ce sujet, voir notre décryptage [ICI](#).

Sur le nombre de postes de catégorie B, nous avons alerté la DASCO sur les 80 postes budgétés au conseil de Paris de décembre 2024. 36 postes en CR centraux et 55 animateur.trices lecture relai, représentent 91 postes en B. **Nous avons demandé à la DASCO que les transformations de postes supplémentaires de C et B soient votées au budget supplémentaire du Conseil de Paris de juillet prochain.**

Centres ressources centraux

La première partie de la réunion a été l'occasion d'échanges sur l'accès à la catégorie B des collègues des CR centraux. La DASCO de son côté s'est contentée de présenter un document creux ne nous apprenant rien, simple historique/cartographie des CR centraux et descriptif des missions des collègues y travaillant, voir en pièce jointe.

Le seul intérêt de ce document est le détail des **36 postes** ciblés pour l'accès à la catégorie B : **14 postes à Paris Lecture, 8 au PEEC (Pôle des Enjeux Éducatifs Contemporains), 6 à l'Académie du Climat, 5 à l'Académie des Langues, 3 à la Cinémathèque Robert Lynen.**

Notre syndicat a rappelé ses revendications s'agissant de ces postes, du calendrier et des modalités d'accès à la catégorie B pour ces collègues :

- Mise en place d'un **examen professionnel strictement réservé aux 36 collègues identifié.es**
- Prise de poste dès le **1^{er} septembre 2025** ou au plus tard le **1^{er} janvier 2026**

- **Pas d'ajout de nouvelles missions**, ces postes relevant déjà largement de la catégorie B, voire A pour certains.

Pour notre syndicat, il n'y a pas besoin d'un accompagnement spécifique par l'école des métiers dans ce cadre. Nous avons comparé cette situation à celle des RAE devenant chef.fes de Pôle Affaires Scolaires à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires de 2013, intégré.es en catégorie A par examen professionnel.

Il faut pour ces postes un dispositif simple de validation des compétences : dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) ou un simple oral, ou éventuellement les deux (dossier puis oral).

Compte tenu du retard pris par la DASCO, que nous regrettions, et des impératifs (modification du statut des AAP, arrêté d'ouverture de l'examen professionnel, nomination du jury...), nous avons demandé à la DASCO de faire le maximum pour des prises de postes au 1^{er} septembre prochain. Suite à cette réunion nous avons interpellé la DRH centrale sur ce sujet. **La DRH a indiqué entendre notre demande pour septembre 2025 tout en ajoutant que l'échéance du 1^{er} janvier 2026 restait une éventualité.**

Animateur.trice relai de catégorie B...et Animateur.trice lecture de catégorie C

La deuxième partie de réunion portait sur le projet de fiche de poste relai de catégorie B.

Notre syndicat a rappelé en préambule que ce projet ne correspondait pas du tout à nos attentes et celles des personnels et que la réflexion sur la fiche de poste de relai de catégorie B ne pouvait se faire qu'en l'articulant avec les **indispensables évolutions à apporter au poste d'animateur.trice lecture actuel.**

Avec un délitement progressif du dispositif et désormais 94 Espaces Lecture vacants, il y a **urgence à améliorer les conditions de travail et la rémunération de l'ensemble des animateur.trices lecture de catégorie C.**

A ce stade, **la fiche de poste relai présentée par la DASCO se révèle extrêmement floue mais également irréaliste.** En plus de la prise en charge d'un espace lecture à temps plein, ces collègues devront assurer les missions suivantes :

- Animation et accompagnement pédagogique d'un réseau d'environ 12 collègues
- Mise en œuvre et suivi de partenariats avec Paris Lecture, les bibliothèques municipales, les CDI et les crèches

La charge de travail supplémentaire nous semble totalement incompatible avec une décharge d'une demi-journée par semaine. Par ailleurs, il n'y a rien sur le lien hiérarchique/fonctionnel avec les animateur.trice lecture de catégorie C, le lien avec les référent.es espaces lecture des CASPE, le lien avec les équipes enseignantes, ni sur l'évolution possible du cycle de travail.

Notre syndicat a très largement consulté depuis des mois : réunion avec l'équipe quasi complète de Paris Lecture, AG de dizaines d'animateur.trices lecture avec l'intersyndicale, appels à nos adhérent.es BCDistes/EPListes. Nos attentes sont très claires et nous attendons de la Ville un engagement à la hauteur des enjeux.

Le SUPAP-FSU a donc rappelé ses propositions et revendications :

Pour les Animateur.trices relais de catégorie B :

- La mise en œuvre d'un examen professionnel **réservé aux animateur.trices lecture en poste** le plus rapidement possible avec un **critère d'ancienneté** pour pouvoir s'y présenter
- Une **décharge d'une journée complète par semaine le mercredi** (et pas une demi-journée le mardi après-midi pendant les TAP et le temps du soir comme le propose la DASCO !)
- Un **alignement des secteurs géographiques sur celui des 56 secteurs encadrés par les CTAE** (plutôt que sur l'implantation des bibliothèques jeunesse comme le propose la DASCO) pour éviter un millefeuille et conserver une **cohérence pédagogique**. Donc 56 postes relais et pas 55.
- Le **maintien** autant que possible des **lauréat.es sur leur site de travail actuel**
- Si la cartographie des lauréat.es ne correspond pas à la cartographie des secteurs relais, **l'affectation des lauréat.es obligé.es de changer de structure** doit se faire sur des **écoles actuellement sans espace lecture** (pour ne pas pénaliser par une mutation forcée des animateur.trices lecture de catégorie C souhaitant rester sur leur site) avec une **décharge complète suffisamment conséquente pour une installation satisfaisante**
- Une **fiche de poste claire** (missions, temps de travail, liens hiérarchiques/fonctionnels...)

Pour les Animateur.trices lecture de catégorie C :

- La revalorisation immédiate de la **prime mensuelle Espace Lecture** à hauteur de **130 euros**
- La **sortie des animatrices et animateurs lecture** des effectifs sur les temps d'interclasse et du soir dès la rentrée prochaine.
- La **décharge des animateur.trices lecture 1 mercredi par mois** pour permettre des temps d'échanges collectifs incluant l'animateur.trice relai et l'ensemble des animateur.trices lecture du secteur
- La **prise en compte du temps de travail** nécessaire à l'exercice de l'intégralité des missions, **effectué bénévolement** à ce jour, soit :
 - ⇒ Par l'augmentation du temps de travail sans présence d'enfants en semaine périscolaire avec, à la clé, une **augmentation du nombre de JRTT générées**
 - ⇒ Par la **décharge des animateur.trices lecture 1 semaine à chaque période extrascolaire de petites vacances** (décharge permettant d'assurer les tâches de bibliothéconomie, d'accompagnements de projets, notamment en bibliothèque municipale)
- La garantie pour tous.tes les animateur.trices lecture de pouvoir **conserver leur affectation actuelle** (pas d'affectation de relai catégorie B sur des écoles où l'espace lecture fonctionne)
- La **préservation de l'autonomie** des animateurs lecture (projets, fonctionnement...)
- Une **fiche de poste claire** (missions, temps de travail, liens avec le relai...)

Notre syndicat a insisté pour que ce dossier avance rapidement. Nous avons obtenu que la prochaine réunion d'agenda social du jeudi 20 mars porte sur ce sujet ...Par ailleurs **nous attendons avec l'intersyndicale des réponses concrètes de l'élu Patrick Bloche** lors d'une audience d'ici fin mars conformément à son engagement.

Restons mobilisé.es pour faire entendre notre voix et obtenir la reconnaissance et les moyens nécessaires pour les Espaces Lecture !

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !
SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com